

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE DE LHUIS**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2019 – 20 h 30**

L'an deux mil dix-neuf le 03 avril à vingt heures et trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la présidence de Simon ALBERT, Maire de Lhuis, dûment convoqués le 29 mars 2019.

**ETAIENT PRESENTS** : Simon ALBERT - Laurent BORDEL - Noël CATHELIN - Christophe DEGLISE - Jocelyne DESCOLLONGES - Emmanuel GINET - Melvyn GIRAULT - Frédéric GIROUD - Jean-Jacques LANDRIEUX - Cristinne URBIN - Bernard VIVIER.

**EXCUSES** : Nathalie BURFIN

Jocelyne DESCOLLONGES est élue secrétaire de séance.

## **I – FINANCES COMMUNALES**

### **1-1 Comptes administratifs 2018**

Monsieur le Maire rappelle, pour les différents budgets de la commune, les comptes administratifs présentés lors de la séance du 22 février 2019.

Monsieur le Maire quitte la séance.

Sous la présidence de la 1ère Adjointe, le Conseil, à l'unanimité

- adopte les comptes administratifs des budgets 2018
- vote la reprise des résultats et leurs affectations aux budgets primitifs 2019.

### **1-2 Comptes de gestion 2018**

Le Conseil valide, pour les différents budgets, les comptes de gestion établis par le Comptable du Trésor Public.

### **1-3 Orientations budgétaires 2019**

Monsieur le Maire rappelle le programme d'investissements prévus sur 2019 et débattu lors des séances précédentes.

Sur le budget principal sont, notamment, prévus des travaux

- de voiries et réseaux ( traversée du Bourg) pour 1 758 000 € TTC
- de renforcement de la défense incendie pour 40 000 € TTC
- de mise en accessibilité de divers bâtiments recevant du public pour 98 000 € TTC
- d'aménagement de terrains pour 73 500 € TTC

### **1-4 Vote des budgets primitifs 2019**

Monsieur le Maire rappelle les propositions budgétaires présentées lors de la séance du 22 février 2019.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité

### **- Le budget principal primitif**

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 964 850 € la section d'investissement à 2 116 000 €

### **- le budget eau primitif**

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 112 066 €, la section d'investissement à 59 069 €.

### **- le budget assainissement primitif**

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 140 272 €, la section d'investissement à 112 433 €.

### **1-5 Vote des taxes locales**

Le Conseil municipal décide, pour l'année 2019, de reconduire les taux d'imposition en vigueur en 2018, soit :

- taxe d'habitation 13.34 %
- taxe foncière ( bâti) 14.26 %
- taxe foncière (non bâti) 60.48 %

### **1-6 Vote des redevances eau-assainissement**

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs en vigueur en 2018.

### **1-7 Vote des subventions aux associations**

Le Conseil adopte le tableau des propositions de subventions établi par la commission « vie associative » pour un montant de 7800 €.

### **1-8 Créances éteintes**

Le Conseil municipal, après délibération, décide d'admettre en non-valeur

- 299.97 € pour le budget eau
- 437.71 € pour le budget assainissement.

Ces produits correspondant à des factures non recouvrées par le Trésor Public, les débiteurs étant insolvables.

### **1-9 Analyses des bases fiscales (voir CR du 22 février 2019)**

Le Conseil décide de confier la réalisation du travail de préparation visant à détecter les anomalies les plus significatives dans l'établissement des bases fiscales, à un agent de la CCPA qui fera ensuite remonter, après validation de la commune, les éléments aux services des impôts.

## **II – AFFAIRES SCOLAIRES**

### **2-1 Accueil périscolaire**

Monsieur le Maire informe les conseillers, suite à diverses rencontres, de l'avancée de l'étude de l'intégration du périscolaire de la commune de Lhuis au contrat enfance jeunesse (CEJ) signé par le Sivom avec la CAF.

## **III – URBANISME**

### **3-1 Révision POS/PLU**

Le compte-rendu de la réunion du 28 mars 2019 consacrée à la finalisation du plan de zonage, des orientations d'aménagement et de programmation (OAP), du règlement écrit, du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), du volet déplacements, aux emplacements réservés envisagés (ER) a été communiqué aux conseillers et commenté.

**Il est rappelé qu'un registre est ouvert en mairie, aux jours et heures d'ouverture, sur lequel les personnes intéressées par l'évolution du projet peuvent noter toute réflexion et proposition en rapport avec cette révision.**

### **3-2 Dossiers en cours**

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur les dossiers en cours.

## **IV – VOIRIE – RÉSEAUX**

### **4-1 Traversée du Bourg**

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancée du dossier de consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre, et sur les contraintes pour finaliser les dossiers de demandes de subventions

### **4-2 Travaux voirie**

Un cabinet de géomètres a été sollicité pour réaliser le bornage afin de réaliser le plan d'alignement avant travaux sur le chemin de la Croizette.

### **4-3 Raccordement à la station d'épuration du Creux**

Le Conseil donne un accord de principe à la demande de raccordement de la commune de Groslée-Saint Benoit à la station d'épuration du Creux, moyennant une participation annuelle forfaitaire. Raccordement pour transporter et traiter les eaux usées des hameaux des Guigard, du Richenard, d'Arandon.

## **V – BÂTIMENTS - TERRAINS COMMUNAUX**

### **5-1 Bâtiments des associations**

Une signalétique, avec indication des différentes activités pratiquées, est à étudier.

### **5-2 Locaux de la bibliothèque**

Divers travaux sont à réaliser.

### **5-3 Fleurissement**

Le fleurissement aura lieu le vendredi 3 mai.

### **5-4 Jeux du square pour enfants**

La réception des équipements, par un prestataire agréé, est prévue le 18 avril 2019. La mise en service suivra.

## **VI – CCPA**

### **6-1 Amblamex**

La Fédération des Unions Commerciales de la Plaine de l'Ain, Amblamex, a engagé une action destinée à promouvoir le commerce de proximité. Les commerçants de notre village ont été contactés pour participer à cette opération.

### **6-2 Collecte des ordures ménagères – Nouvelle organisation à venir**

La commune de Lhuis ayant intégré, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté de communes de la Plaine de l'Ain, la loi impose d'uniformiser la collecte pour les 53 communes de la CCPA.

A partir du mois de mai 2019 La Poste remettra à chaque habitation/logement un formulaire à renseigner, accompagné de toutes les explications nécessaires.

## **VII – SIVOM**

Monsieur le Maire rend compte de la réunion du comité syndical du 2 avril 2019.

## **VIII – GESTION DES AFFAIRES COURANTES**

### **8-1 ALEC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain pour un coût de 0.10 € par habitant, soit 90.70 €.

### **8-2 PPI**

La commune de Lhuis va être incluse dans le périmètre particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire du Bugey .

Une campagne de communication va être organisée au mois de juin par les différents organismes concernés.

## **IX – DIVERS**

### **9-1 Vigilance sécheresse**

Monsieur le Préfet de l'Ain a pris, le 15 mars 2019, un arrêté plaçant le département de l'Ain en situation de vigilance sécheresse pour les eaux souterraines.

Les usagers sont invités à économiser leur consommation d'eau afin de retarder au maximum l'instauration de mesures de restriction.

Affichage de l'arrêté préfectoral en mairie.

---

Séance levée à 23h

Compte-rendu co-rédigé par la secrétaire de séance et le Maire.

---

***Informations générales au verso***

# **Informations générales**

## **COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945**

Mercredi 8 mai à 11h30 au monument aux morts

## **ELECTIONS EUROPÉENNES**

Les élections Européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019  
Bureau de vote ouvert de 8h à 18h

---

## **NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE**

Lundi - Mercredi de 13h30 à 18h00  
Vendredi - Samedi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00